

PERPELIA

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le Décret du 16 août 1901 et le code des assurances.
49, rue de Miromesnil – 75008 PARIS –

N° Siren 478 856 354. N° GERP 478 856 354/GP8.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 21 avril 2020 reportée au 28 avril 2020****PROCES-VERBAL**

L'assemblée générale de PERPELIA s'est réunie, sur 2^{ème} convocation de son Président, le mardi 28 Avril 2020 en téléconférence.

Après émargement, il est constaté que 23 participants sont présents ou représentés. Monsieur Patrick Massoutre, Commissaire aux Comptes titulaire est présent.

Le Président Jean-Claude Bourdeau ouvre la séance.

L'exemplaire du journal d'annonces légales, « Affiches Parisiennes » N° 519080 du 13 mars 2020 porte avis de convocation à la présente Assemblée.

Rappel de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée doit délibérer :

- Modification des statuts de l'association

Les documents suivants ont été portés à la connaissance des membres de l'association :

- Statuts modifiés

Le Président propose ensuite de soumettre au vote les résolutions suivantes :

1ère résolution.**Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre diverses modifications à apporter aux statuts, d'une part suite à l'audit et aux propositions du Cabinet PWC, et d'autre part afin de permettre la souscription d'un PER (Plan d'Epargne Retraite) par PERPELIA.

L'Assemblée Générale valide les motifs de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution.**Accord sur la modification des statuts de l'Association PERPELIA**

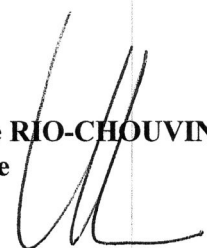
L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts les approuve dans leur totalité conformément aux textes proposés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 19 h 30.



Jean-Claude BOURDEAU
Président



Laurence RIO-CHOUVIN
Secrétaire
